

JANICK LECLAIR : COMPTE-RENDU DU VOYAGE AU BENIN, du 23 avril au 07 mai 2023

Je me suis rendue au Bénin cette année pour faire le suivi des actions de l'ASFA au Bénin. Je n'étais pas mandatée par le CA de l'ASFA, mais j'y suis allée en tant que responsable du partenariat avec l'école des sourds de Vedoko et également responsable du suivi des études au Bénin.

C'est pour cela que mon compte-rendu sera divisé en trois parties : l'école de Vedoko, le suivi des étudiants et des réflexions plus générales sur l'ASFA.

I- L'école des sourds de Vedoko

J'ai eu le temps de réfléchir après ma déconvenue suite à l'attitude surprenante et choquante du directeur qui a empoché tous mes cadeaux en m'ayant fait un très mauvais accueil (voir compte-rendu précédent).

→ Maître Marcellin m'avait exhortée à ne pas laisser tomber les enfants, et il a raison, c'est quelque chose qui me tient à coeur, continuer à les accompagner. Mais la question est : comment ?

→ J'ai rencontré les collégiens le jeudi, et un des enseignants m'a donné une information intéressante : les élèves qui réussissent sont ceux qui ont des « répétiteurs » : ce sont des professeurs qui font de l'aide aux devoirs.

→ J'y ai également appris avec grand étonnement que seuls 3 élèves sur une dizaine en CM2 ont réussi l'épreuve du CEP (Certificat d'École Primaire). C'est rien du tout. 30 % de réussite. Le programme n'est clairement pas adapté aux enfants sourds.

→ J'ai également beaucoup discuté avec un autre instituteur de l'école, Maître Narcisse, qui connaît bien les enfants de l'école de Vedoko. Les élèves ont vraiment besoin de soutien pour réussir. Les heures de cours « standard » ne suffisent pas. Notamment les élèves de CM1 et CM2 (sachant que les CM2 ont le directeur pour instituteur, et qu'il est très souvent absent).

=> Ce que je propose donc de mettre en place comme aide de l'ASFA est de payer des répétiteurs pour les élèves de CM1 et CM2, pour leur permettre de réussir davantage à l'examen du CEP. Et donc de pouvoir continuer leurs études. Ceci à hauteur de 4 heures par semaine, vraisemblablement 2h le mercredi et 2h le vendredi, ce qui colerait avec leurs emplois du temps.

=> Comme la relation est compliquée avec le directeur, l'idée serait de passer par l'association des parents d'élèves directement pour mettre le soutien scolaire en place.

II- Les étudiants boursiers

Nous étions dans le village d'Azowlissé, chez Cosme Kakpo, président actuel de l'ASFA Bénin, car Bernard y venait chaque année pour, symboliquement, en faire le siège de l'ASFA car c'est le village de Cosme.

→ J'ai commencé en exprimant la tristesse quant au décès de Bernard, et en expliquant que je ne venais pas pour le remplacer, car il est irremplaçable, mais pour assurer une certaine continuité dans son œuvre, en écoutant les doléances des étudiants.

→ J'ai raconté un peu le début de ma mission, ce qui s'était passé à Vedoko.

→ Cosme a embrayé en disant que le collège de son village a lui aussi besoin d'un envoi de livres et de jeux. Comme ils ont compris que la situation est difficile avec le directeur de l'école de Vedoko, il m'a proposé que si nous ne travaillions plus avec eux, on pourrait travailler avec le CEG (Collège d'Enseignement Général) d'Azowlissé. J'ai répondu que le problème c'est que Bernard tenait à mettre en place des actions pour les enfants sourds du Bénin, et que pour lui rendre hommage ce serait bien de s'y tenir, d'autant plus que je suis sourde moi-même et ce projet me parle. Nous ne pouvons pas, dans l'immédiat du moins, développer notre action sur d'autres établissements (et c'est vraiment regrettable, étant donné les besoins criants...)

→ Nous avons donc évoqué cette problématique des livres. C'est un besoin criant, pour les écoliers, collégiens et étudiants. J'ai évoqué le poids terrible dans la valise qui limite cela lors des voyages. Ils m'ont rappelé que Bernard avait envoyé les livres par le passé avec DHL ou une autre société de transports. Cela pourrait être remis à l'ordre du jour.

→ Peut-on envisager que l'ASFA fasse un envoi DHL d'ouvrages scolaires pour les étudiants une fois par an ?

→ J'ai demandé aux étudiants de me faire un point concernant la bourse mensuelle reçue : son utilisation, les besoins précis.

- Comme ce sont des étudiants, ils ont manifesté des besoins en ce qui concerne leurs études. C'est logique parce que cette bourse est censée les aider à les réaliser. Pour que vous compreniez bien les enjeux, je vous donne les prix : ils reçoivent actuellement 15 euros par mois, soit **9 500 CFA**.

- La bourse leur sert à faire les photocopies pour leurs cours, à payer le carburant pour leurs déplacements, à payer le forfait internet pour consulter les documents.

- Les frais de déplacements sont importants car les universités sont mal réparties sur le territoire, ils doivent aller à Calavi (là où il y a la plupart des facs), et ça coûte cher de se déplacer, ou sinon ils doivent dormir sur place et il faut payer les chambres, c'est cher. Une chambre c'est minimum 15 000 CFA le mois sans eau ni électricité.

- En ce qui concerne internet, ils en ont un besoin impérieux pour être au cœur de la recherche dans leurs domaines. Un mois de forfait coûte 15 000 CFA. CE qui fait qu'en l'état actuel des choses, ils n'arrivent pas à faire leurs recherches.

Par rapport à la bourse, ce qui se passe réellement, c'est que l'ASFA a mis en place une bourse de 15 euros en 2005. Depuis, le coût de la vie a doublé, voire triplé en Afrique. Le litre d'huile d'arachide était à 600 CFA il y a 10 ans, mais maintenant il est à 1200. Les boulettes de pâte de maïs (Akassa), qui constituent leur mets de base, ont vu leur prix tripler. Le SMIC lui-même vient d'augmenter, il est passé de 41 000 à 53 000 par mois fin 2022 au Bénin, pour tenir compte de cette inflation.

→ Il faudrait donc qu'une réévaluation du montant de la bourse soit envisagée. Et non pas le faire passer à 20 euros, comme le stipulait la dernière AG, mais au moins à 25, voire 30 euros. Sinon, c'est vraiment dérisoire et ça les aide à peine.

◦ Ils ont besoin d'ordinateurs ou de tablettes. C'est très compliqué pour eux de faire des recherches. Avec le téléphone portable, ce n'est pas du tout pratique. Il faut aussi pouvoir taper leurs mémoires, prendre leurs cours etc. Ce serait donc bien si, en France, on pouvait en collecter pour les envoyer.

→ Il faudrait mettre une cellule de veille au sein de l'ASFA qui cherche à récupérer du matériel informatique (en bon état) qui puisse être emmené en Afrique pour les étudiants. Repérer les collectivités qui renouvellent leur parc informatique par exemple.

◦ Mais un des points qui leur tient le plus à cœur est le suivant : les jeunes ont de grosses difficultés à payer les frais de scolarité, les frais d'inscription à la fac, les frais de documents plus le droit des passer les examens. Ils préféreraient même que les parrains marraines prennent cela en charge plutôt que recevoir une bourse. C'est le plus difficile. Ça coûte environ 500 euros l'année. C'est énorme, c'est pour ça que c'est tellement difficile.

Bernard payait une partie de sa poche à beaucoup d'entre eux. Il ne voulait pas que les étudiants sollicitent leurs parrains marraines pour ne pas les surcharger et ne pas les braquer, les crisper.

→ Il faudrait mettre cette question sur la table à la prochaine AG : peut-on envisager une caisse spéciale pour le paiement des frais de scolarité ?
Ou estimons-nous que la bourse doit servir en priorité les frais de scolarité plutôt que les charges quotidiennes de la scolarité des étudiants ?

→ Ensuite, nous avons beaucoup parlé de ce qui a changé depuis le décès de Bernard. Certains problèmes sont apparus :

- Les bourses arrivent souvent en retard, plusieurs jours après le 1^{er} du mois. Ce serait bien de pouvoir comprendre comment l'argent est envoyé et quand pour voir comment nous pourrions faire pour améliorer ce paramètre.
- Mais surtout, ils relèvent des problèmes de communication. Les étudiants n'étaient pas au courant qu'il y avait eu une AG extraordinaire en décembre et que Simplicie avait été élu président de manière officielle.

Du vivant de Bernard, ils étaient même invités à voter. Cosme, qui est président de l'ASFA au Bénin, n'avait même pas été informé de la tenue de cette AG et de ce vote.

- Quand ils sont malades, l'ASFA est censée payer 50 % de l'accès aux soins. Je pensais que c'était avec la caisse santé. Or Simplicie leur a dit qu'ils devaient passer par leur parrain ou marraine pour qu'ils paient les frais de santé. C'est la première fois que j'entendais parler de cela. Est-ce que le CA peut clarifier la position de l'ASFA sur ce point ?
- Les étudiants m'ont fait remonter, dans la même veine, que depuis que Bernard est parti, quand ils ont des besoins, s'ils ont un problème, ils doivent d'abord passer par leur parrain ou marraine. C'est étrange car Bernard avait interdit aux étudiants de solliciter les parrains marraines pour leur demander directement de l'aide. D'où vient cette consigne? Par exemple, Boris Parfait a sollicité son parrain pour du matériel pour son travail (appareil photo, ordinateur), lequel parrain l'a rabroué et lui a dit de passer par l'ASFA d'abord.... Il faut tirer cela au clair car c'est contradictoire.

→ Il semble nécessaire de reposer ce qui doit être autorisé comme demande d'aide de la part des étudiants, et quelles sortes de demandes ils peuvent leur faire et quelles demandes sont à faire auprès de l'ASFA directement.
Et de redéfinir clairement le rôle de chacun en cas de besoins en termes de santé.
Il faudrait également définir clairement à quoi doit servir l'argent des bourses (frais de scolarité / de transport / internet / santé....)

III- réflexions sur le fonctionnement général de l'ASFA

- **La reconnaissance de l'ASFA auprès du gouvernement :**

L'ASFA n'est pas enregistrée auprès du gouvernement Béninois. Les actions que nous effectuons là-bas ne s'inscrivent pas dans un cadre légal. L'ASFA n'est pas reconnue légalement et donc juridiquement, et le premier chantier à mettre en place est de régulariser cette situation. Le jeune qui est responsable des relations avec le gouvernement Béninois s'appelle Espérant. Je l'ai rencontré à deux reprises, et il a expliqué que le dossier est déjà en cours, mais il manque des pièces. Il a donné la liste des pièces à fournir à Simplicie, et il attend qu'il les lui envoie.

C'est quelque chose qui est primordial, parce que par exemple, pour l'aide à l'école des sourds de Vedoko, si une piste de travail possible était de travailler directement avec l'éducation nationale, ça ne serait pas possible tant que l'ASFA n'est pas déclarée officiellement.

C'est important également pour nous protéger juridiquement, par exemple lors du procès contre Jeannot Tchormi, les avocats de la défense avaient essayé d'attaquer l'ASFA en disant que c'était une asso pédophile ou un truc du genre, ça n'avait pas marché parce que nous avons un bon avocat qui a bien su défendre l'ASFA, mais nous ne pouvons plus prendre ce risque.

→ Il est urgent d'envoyer à Espérant tous les documents pour régulariser la situation de l'ASFA auprès du gouvernement Béninois.

- La communication à l'intérieur de l'ASFA

C'est quelque chose qui est très problématique. En ce qui me concerne, je pense que le fait de centraliser la diffusion de toutes les informations sur une seule personne, à savoir le président, pourrait être discutée au sein du CA, afin d'améliorer la communication interne de l'ASFA. Je salue le travail de Simplicie qui s'efforce d'assurer son rôle de président de son mieux, mais ce mode de communication, qui était également celui de Bernard, me semble perfectible.

Pour plusieurs raisons :

→ **la communication :**

Il me semble souhaitable que la communication interne de l'ASFA ne passe pas que par le président, car ainsi les membres de l'association pourraient communiquer entre eux plus directement.

Nous devrions pouvoir au moins, à minima, communiquer entre responsables, membres du CA et membres du bureau. Il s'agit d'une association, le travail est collaboratif et horizontal et non pas vertical. Tous les membres devraient avoir la possibilité de voir les réponses des uns et des autres sur des problématiques données, et non pas ne recevoir que les réponses que Simplicie décide de partager. Et ce dans un souci de transparence des informations, et afin que tout le monde soit informé de ce qui se passe, de ce qui est réfléchi, et puisse donner son avis, réfléchir également lui-même aux questions posées, en amont de l'AG.

Simplicie n'a pas souhaité me communiquer les adresses mail des membres du bureau et du CA pour que je puisse leur diffuser mes rapports et recevoir directement leurs réactions spontanées et que tous puissent voir les réactions des uns et des autres.

Je suggère donc qu'une mailing liste soit créée, que chaque membre du CA ou responsable de projet puisse utiliser pour communiquer entre nous.

Certains soucis de communication ont été relevés également lors de ce voyage et son retour :

- Les étudiants ne sont pas tenus informés de ce qui se passe à l'ASFA (voir plus haut). Il me semble souhaitable de partager les informations avec eux et de les associer aux discussions et aux votes (auparavant, ils votaient avec Balotilo également). Il faudrait intégrer les responsables de chaque pays aux AG, par visioconférence. voire même leur offrir le voyage pour y assister avec nous en France.
- Certains parrains et marraines ne reçoivent pas les messages. Sur les 4 personnes de mon entourage que j'ai fait entrer dans l'ASFA, il se trouve 2

parrains-marraines et 2 donateurs exceptionnels. Or seulement une marraine et une donatrice reçoivent les mails, les deux autres ne reçoivent rien. Le parrain de Toulouse m'a affirmé n'avoir reçu ni le compte-rendu de l'AG extraordinaire, ni le rapport financier 2020, ni le mail envoyé aux parrains et marraines pour raconter mon passage à l'école de Vedoko. Il faudrait vérifier la mise à jour de la liste de diffusion de l'asso pour n'oublier personne.

- (Et d'ailleurs, sur ce point, mon rapport sur l'école de Vedoko a été diffusé à tous les parrains-marraines de manière partielle, sans qu'il m'ait été demandé ce que je voulais diffuser ou non. Il me paraît normal de demander à un rédacteur son avis avant de diffuser son travail. En ce qui me concerne, je ne suis pas d'accord pour qu'on coupe mon texte. L'an dernier, Bernard avait diffusé la totalité de mon message, et c'est ce qui aurait dû être fait. Ou alors si c'était dans des soucis d'économie de temps de lecture des membres de l'ASFA, me demander ce que je souhaitais enlever ou maintenir.)

→ la gestion financière :

- C'est quelque chose sur lequel je ne suis pas vraiment compétente pour m'exprimer. L'ASFA a un trésorier et un comptable, je ne suis pas légitime pour questionner la gestion de l'argent au sein de l'ASFA. J'ai juste quelques éléments à faire remonter :

→ Une boursière m'a informée que sa marraine lui a envoyé de l'argent pour qu'elle fasse un bilan médical. Elle n'a jamais reçu cet argent. C'était du vivant de Bernard, et elle attend encore que ce soit régularisé (Gloria). Un autre boursier (Boris Parfait) m'a informée que son parrain lui a envoyé 100 euros pour l'aider, et il n'a jamais reçu l'argent non plus. Or, le problème est que les jeunes n'osent pas réclamer, demander, ils attendent encore et encore et ça ne parvient pas. Ces deux dossiers datent du vivant de Bernard, et il n'avait pas terminé de s'en occuper.

→ A Noël, j'ai envoyé de l'argent à mes filleuls. Ils ont reçu la somme amputée de 10 euros chacun. Il s'est avéré après enquête que ce devait être de 10 % . Je ne comprends pas qu'il faille enlever 10 % sur les dons (d'autant plus que Western Union ne prélève que 2 %, et que les distributeurs sont de toute manière déjà défrayés), et surtout, je ne trouve pas le texte qui stipule cela. Où est-ce précisé, et quel est l'objectif de cette amputation ? Cela me semble problématique car les donateurs pourraient ne pas comprendre ce prélèvement et cesser de faire des dons exceptionnels.

→ La maman de Bill m'a expliqué qu'elle touchait, du vivant de Bernard, 22 euros par mois pour payer la rééducation auditive de son fils chez l'orthophoniste. Et que, sans explication, la somme a baissé et est passée à 13 euros sans qu'elle ne sache pourquoi. José Agon, distributeur, m'a expliqué que c'est parce qu'il ne s'agit pas d'un parrainage direct mais d'un prélèvement de la caisse santé. Qui a donc décidé de ce montant ? Il semble important que les bénéficiaires de cette aide puissent comprendre comment elle est calculée et octroyée.

→ La même maman de Bill, la semaine dernière (15/05) m'a exprimé n'avoir pas reçu sa bourse. Après vérification, Simplicie a décidé de la lui couper parce qu'elle n'a pas envoyé de nouvelles. Le problème est qu'elle n'était pas au courant qu'elle devait envoyer des nouvelles (papiers attestant de la rééducation orthophonique), hormis par un mail qui a été envoyé à tous les boursiers après la mort de Bernard pour leur demander de communiquer des nouvelles à leurs parrains-marraines. Comme elle ne dépend pas d'un parrainage direct mais de la caisse santé, elle devait donner des nouvelles à Simplicie mais elle ne le savait pas. Et sa bourse lui a été coupée sans qu'elle en soit prévenue, sans lui avoir expliqué en amont ce qu'elle devait faire. Il me semble nécessaire d'en discuter au sein du CA afin de clarifier le mode de fonctionnement auprès de l'ensemble des membres de l'asso, et surtout des bénéficiaires.

→ Et enfin, je souhaite remettre en avant le fait que je donne, depuis avril 2022, 10 euros par mois pour l'école de Vedoko, mon ami Stéphane Paris également, et cet argent n'a jamais été dépensé pour l'école. Cela fait $(10 \times 14) \times 2 = 280$ euros. Je suggère qu'il soit utilisé pour une action en lien avec la surdité. Or l'argent a déjà été dépensé dans des « frais de fonctionnement général » de l'ASFA. Simplicie me dit qu'il suffit de faire une demande d'action précise, exprimer un besoin précis pour débloquer une somme qui corresponde à ce besoin. Je voudrais questionner ce fonctionnement : c'était le cas du vivant de Bernard, est-ce que cela doit être maintenu ? Ne serait-il pas plutôt logique de mettre de côté l'argent alloué à telle dépense (école de Vedoko par exemple), et le sortir quand il y a une facture pour cette action à pourvoir ?

→ dans la même veine, serait-il possible d'avoir plus de précisions sur ce que signifient les « frais de fonctionnement général » ?

→ Il me semble important que se tienne bientôt une réunion du CA pour débattre de tous ces points, puis d'organiser une AG de l'ASFA afin de partager le résultat de ces discussions à l'ensemble des membres de l'asso. Serait-il possible d'en organiser une avant la rentrée scolaire de septembre 2023 ?